

MAIRIE DE MOLOY
6, rue de la Commune
03 80 75 17 02 – mairie.moloy@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 19 juin 2018 à 19h00

L'an deux mille dix-huit, le jeudi dix-neuf juin,
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

ETAIENT PRESENTS :

- Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Julien **CHERVIER**, Odile **POBELLE**, Fabrice **LANIER**,
Dominique **FAUCHET**, Boris **LAMOTTE**

ETAIENT EXCUSES :

- Emmanuel **ORRY**, Marina **CHARALAMBIDIS** (donne pouvoir à Denis **JUNG**)

La séance est ouverte à 19h00.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Nouvelle réglementation RGPD : convention avec le centre de gestion

Depuis le 25 mai 2018, le règlement européen dit de protection des données est entré en vigueur. Afin d'aider les communes à se mettre en conformité avec ces nouvelles obligations légales, le centre de gestion propose la signature d'une convention permettant d'accompagner les communes dans leur mise en conformité.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la signature de la convention en question avec le centre de gestion.*

Destination des coupes à l'état d'assiette 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de la destination des coupes 12 et 45 de la forêt communale inscrites par l'ONF à l'état d'assiette 2019 : vente en bloc des parcelles 45 (pour 1.81 ha) et 12 (pour 9.07ha).

Le Conseil Municipal fixera lui-même le prix de vente et ne laissera pas le soin à l'ONF de le faire. Pour rappel, le Conseil Municipal a refusé la mise en vente de la parcelle 13 afin de la réserver aux affouagistes.

Les affouages 2018-2019 se poursuivront dans la parcelle 34.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la destination des coupes à l'état d'assiette 2019.*

Aménagement de la parcelle B40

La parcelle B40 a fait l'objet d'un achat par la Commune début 2018 (2130 m² - Combe à la Drille).

Afin de pouvoir y aménager une plate-forme de stockage (par exemple de bois issus d'une exploitation communale ou affouagère), le Conseil Municipal étudie le devis de l'entreprise Hoffmann d'Echalot : il s'agit d'une prestation de broyage global pour un montant de 540 euros TTC.

La parcelle fera l'objet d'une mise en place de clôture et son accès sera réglementé et soumis à autorisation de la Mairie.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le devis de l'entreprise Hoffmann et décide l'exécution des travaux.*

Autorisation d'encaissement des chèques du 14 juillet 2018

Le Conseil Municipal délibère afin d'autoriser le percepteur à encaisser les chèques du 14 juillet 2018 sur le compte de la Commune de Moloy.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'autorisation d'encaissement des chèques du 14 juillet 2018.*

Approbation du rapport de la CLECT

Comme chaque année, le rapport de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées est soumis au vote de chaque commune membre de la COVATI.

Ce rapport a été adopté par les membres de la CLECT le 13 juin 2018.

Le montant net des attributions de compensation de la Commune de Moloy ne change pas en 2018.

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le rapport de la CLECT.*

Avis relatif à l'extension du réseau d'eau à Labergement

Un permis de construire va être déposé sur une parcelle située dans le champ au bout de l'Impasse du Vieux Moulin.

Cette parcelle est située sur le territoire de la Commune de Frénois (tout comme l'ancien moulin d'ailleurs).

Le Conseil Municipal de Moloy doit donner un avis relatif à l'extension du réseau d'eau provenant de Moloy afin de desservir cette future maison d'habitation.

Pour rappel, c'est le réseau d'eau de Moloy qui dessert déjà actuellement l'ancien moulin, alors que ce dernier est situé sur Frénois (le paiement de la facture d'eau se fait à la Commune de Moloy).

*Le Conseil Municipal **donne un avis favorable, à l'unanimité**, en faveur de l'extension du réseau d'eau Impasse du Vieux Moulin, afin de desservir cette future maison d'habitation. Les travaux seront à la charge du demandeur.*

Questions diverses

1°) Un expert d'assurances est venu fin mai 2018 afin d'établir un rapport relatif à l'état de dégradation avancé de certaines parties de la toiture de l'église. Pour rappel, il s'agit de travaux effectués en 2011, pour lesquels la Mairie souhaite engager la responsabilité de l'entreprise au titre de la garantie décennale. Le rapport d'expertise est attendu dans les prochaines semaines.

2°) Le mécanisme de sonnerie des cloches de l'église était défaillant, les heures ne sonnaient plus. L'entreprise Plaire est venue sur place afin de remédier à cette panne : un contacteur était HS et a dû être remplacé.

3°) Les toitures des bâtiments communaux devront faire l'objet d'un nettoyage prochainement : les crédits seront prévus au budget 2019.

4°) Les travaux du nouveau logement communal aménagé dans l'ancienne Mairie avancent : la mise en location devrait avoir lieu au 1^{er} août 2018. Un futur locataire a déjà réservé le logement.

5°) Le logement du rez-de-chaussée de l'ancienne Cure se libère début septembre 2018.

6°) Le chemin qui relie le Chemin de la Louchère à la Route de Vernot, au droit de la propriété de M. et Mme. Legros, cadastré ZA24, appartient à la Commune de Courtivron. Des discussions sont en cours afin qu'il soit cédé à la Commune de Moloy.

7°) M. VIAIN a fait part d'un projet privé consistant à produire de l'électricité dans l'ancienne turbine. La Commune lui a demandé d'en profiter pour régler rapidement le problème d'absence de clôture le long du bief, près de l'ancien arrêt de bus.

8°) Les propriétaires de l'ancienne Hostellerie de l'Ignon souhaitent réserver le rez-de-chaussée du bâtiment au développement d'une activité économique. Afin de les aider dans l'aboutissement de ce projet, qui pourrait être bénéfique à l'ensemble du village, une rencontre a été organisée entre le Maire, les propriétaires en question et un interlocuteur de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

9°) Le cumul de la Mairie est HS et celui de l'ancien logement de l'institutrice donne de sérieux signes de faiblesse (fuites etc...). Au vu de leur grand âge, un remplacement est nécessaire. Des devis seront demandés.

10°) Le Maire déplore qu'une nouvelle fois, les fleurs et les jardinières de la Commune aient été volées. Un signalement a été fait à la Gendarmerie. Pour rappel, le budget fleurs de la Commune est de 300 euros.

11°) Le Conseil Municipal remercie M. GODART et Mme. LECOMTE-GODART pour le don qu'ils ont adressé à la Commune lors de leur mariage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire,**

Florian PAQUET

